



## COMMUNIQUE

### Compte-rendu de la réunion de gouvernement du 22 juillet 2004

#### *Collégialité et transparence au cœur du fonctionnement du gouvernement*

Le gouvernement, réuni aujourd'hui au grand complet, s'est doté d'un règlement intérieur définissant les missions d'animation et de contrôle des membres du gouvernement, ainsi que les règles de collégialité et de solidarité au sein de l'institution.

Le règlement rappelle notamment la priorité de rechercher le consensus dans toute décision (article 1) et propose des mesures susceptibles de le préserver. Ainsi les membres du gouvernement sont invités à défendre la position collégiale du gouvernement, une fois les décisions adoptées et sont tenus à la confidentialité sur le déroulement des séances (article 4). Des réunions informelles, qui ont désormais lieu tous les mardis matin sous le nom de « réunions de collégialité », offrent aux membres du gouvernement un espace de concertation (article 9).

Le règlement vise également à favoriser la transparence au sein de l'institution. Ce principe s'applique notamment à l'élaboration de l'ordre du jour des réunions de gouvernement (article 6). Les membres du gouvernement bénéficient d'un droit à l'information concernant les travaux en cours, y compris en dehors de leur secteur d'attribution, dès lors que les projets sont suffisamment aboutis (article 9). Enfin, toute initiative de communication du président ou d'un membre devra faire l'objet d'une information préalable des élus et du secrétaire général (article 7).

Enfin, le règlement rappelle aux membres du gouvernement leur devoir de transparence auprès des administrés ou de leurs représentants, les invitant à pratiquer la « concertation sociale » (article 13).

#### *Nominations*

Le gouvernement a nommé Monsieur Alain Swetschkin au poste de secrétaire général. Ont été désignés également les représentants de la Nouvelle-Calédonie au sein de divers organismes extérieurs (liste ci-jointe).